

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	28
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	13/05/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, M. François FAVRE, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Gabrielle FRAISSARD, Mathilde FAVRE, Elisa CHEVREUX, conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Claude LEPERS à Mme Hélène ANSELME

ABSENTS : -

M. Frédéric BARANSKI est élu secrétaire de séance.

DCM20260521-11

OBJET : AUTRE ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3.5) - Cession foncière délaissés rue du Riondet

Vu la délibération n° DCM20101028-09 du 28 octobre 2010 relative à la cession gratuite d'un délaissé rue du Riondet aux consorts MARTINHO PINTO et VISCUSI,

Vu la délibération n° DCM20110929-03 du 29 septembre 2011 relative au déclassement d'une partie de la rue de la Vosognette et d'une partie de la rue du Riondet,

Vu l'avis des Domaines en date du 12/03/2026,

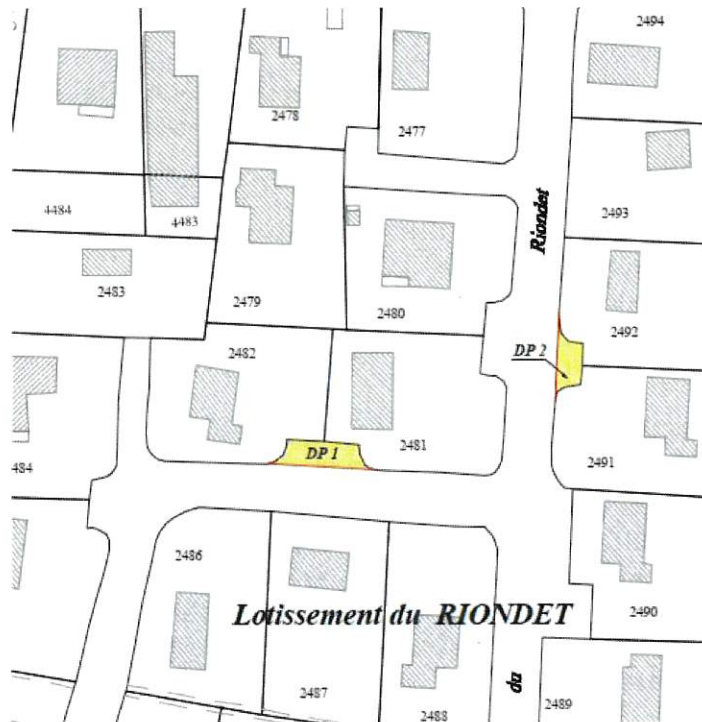
Monsieur le Maire rappelle les délibérations DCM20101028-09 du 28 octobre 2010 et DCM20110929-03 du 29 septembre 2011 par lesquelles le conseil municipal a approuvé le

DCM20260521-11

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

déclassement d'une partie de la rue du Riondet en intégrant les délaissés aux terrains d'aisance de propriétés bâties, tel que présenté en annexe.

Ce déclassement n'ayant jamais été régularisé par un acte notarié, il est proposé de finaliser les démarches.



Par ailleurs, il est à noter que la régularisation susmentionnée est convenue à l'euro symbolique.

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à la régularisation foncière décrite ci-avant, et signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document utile, ces formalités étant convenues à l'euro symbolique.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alban MAGNIN



DCM20260521-11

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.